



1.5  
2.0  
2.5  
3.0  
3.6  
4.5  
5.4  
6.3  
7.2  
8.1  
9.0  
10.0  
11.25  
12.5  
14.4  
16.2  
18.0  
20.0  
22.5  
25.0  
28.0  
32.0  
36.0  
40.0  
45.0  
50.0  
56.0  
63.0  
72.0  
81.0  
90.0  
100.0

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1986**

10  
01

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] 1 feuille (verso blanc)

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								/			

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

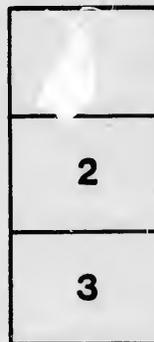
Department of Rare Books  
and Special Collections,  
McGill University, Montreal.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Department of Rare Books  
and Special Collections,  
McGill University, Montreal.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

**ADRESSE AUX ELECTEURS**  
DES  
**Comtés de Huntingdon**  
ET DE  
**St. Maurice.**

**MESSIEURS DU COMTÉ DE ST. MAURICE.**

Il ne peut rien y avoir de plus consolant pour le patriote, après une absence forcée de huit ans, loin du pays de sa naissance, que de s'y voir au jour du retour l'objet d'une bienveillance aussi inaltérable, d'une confiance aussi inaltérée, que celle dont m'honorent mes compatriotes, et dont spontanément vous donnez une preuve aussi éclatante que celle qui résulte de la demande que vous me faites de la part du Comté de Saint-Maurice, de vouloir le représenter dans le prochain parlement.

Des calamités épouvantables ont inondé le pays; la minorité victorieuse et vindicative l'a puni mille fois au delà de ce que permettait la loi; la dictature téméraire de lord Durham, condamna à l'exil et à l'expatriation des accusés non étonnés, et il le fit sous des formes et des conditions tellement arbitraires qu'en Angleterre même, où il n'y avait pas un de ses hommes d'état qui fut plus populaire que lui, avant été inexplicable écart, un cri universel de surprise accueillit ses ordonnances. De plus mauvais jours encore succédèrent à ceux-là. Un seul parti pouvait parler, il est dominé. La défense la plus modeste de l'homme le plus innocent le condamnait au bâillon et à la prison. Les persécuteurs furent-ils plus heureux que les victimes? Qui sur la terre peut lire dans le secret des consciences?

Tous vos patriotes les plus éminents, morts et vivants, dispersés ou présents, furent pendant une longue suite d'années, indignement calomniés; mais le mensonge fit grandir votre confiance en eux et les maux qu'ils ont soufferts vous les ont rendus plus chers. Est-ce leur importe ce qui l'on dira et ce que l'on passera deux dans l'Angleterre, illuminée par les diatribes d'une presse locale passionnée et passionnée: leur mission était pour vous, comme elle leur venait de vous. Votre approbation consacre leurs noms, la voit le souhaitent que leur ministère soit chère et respectée.

De tels ceux que la passion de nos adversaires a déchirés, personne n'a eu meilleure part que moi à leurs furibondes déclamations. Je n'étais ni plus ni moins faulx, ni plus ni moins méchant, qu'un grand nombre de mes collègues, mais leur bienveillante indulgence m'ayant longtemps et souvent porté à la charge la plus honorable du pays, la présidence par voie d'élection sur l'élite du pays, j'étais plus que d'autres en évidence aux regards des amis et des ennemis politiques. D'ennemis individuels je n'en eus pas beaucoup, je pense, car volontairement, je ne fis jamais de mal ni ne donnai d'offense à aucun individu comme tel. Mais nulle amitié n'est plus virulente surtout chez les hommes qui ont plus d'estomac que de tête, que celle qui résulte des divergences politiques, et j'avais marché jusqu'aux antipodes de la station où la plupart des Tories ont pris racine. J'avais parcouru cette demi-circonférence de notre monde politique en bonne et grande compagnie. A nous tous les insultes et les violences n'ont pas été épargnées. Mais la récompense est plus grande encore que ne fut la violence. Le peuple a réjouit prout ou ils ont consenti à l'être, les proscriptions prononcées. C'est ainsi que le peuple a répondu aux chants de triomphe de ses oppresseurs.

Depuis mon retour j'ai dit, quand quelques fois l'on m'a parlé de retourner à la vie publique, qu'à mon âge, après mes services passés, après de longues et pénibles agitations et trente années de travail et d'anxiétés, je croyais avoir droit à ma retraite; que c'était le tour d'une plus jeune génération de continuer l'œuvre commencée; que la patrie avait bien droit en tout temps aux services de ses enfants, mais qu'elle devait élargir le fardeau; que d'autres pouvaient faire aussi bien que moi, puisque grâce au zèle des fondateurs de nos beaux collèges, l'éducation était plus générale et plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était lorsque je suis entré dans la carrière qu'une jeunesse instruite et patriotique doit parcourir à son tour. Malgré ces protestations sincères les deux Comtés ruraux les plus peuplés des Districts de Montréal et des Trois Rivières veulent m'appeler à l'honneur de les représenter. Oh! les Canadiens sont reconnaissants du bien que l'on a voulu, et que l'on n'a pas pu leur procurer, et ce degré qu'il ont droit, et qu'ils auront les services à tout risque de ceux à qui ils en demanderont. Il n'est permis à personne qui sait apprécier le caractère d'un peuple aussi vertueux et aussi souffrant, de ne pas lui céder, et l'on n'a que des considérations personnelles à lui opposer. Aussi ce n'est pas sur mon amour du repos que je m'appuie pour dire aux électeurs de ces deux grands Comtés que je souhaite ne pas entrer au parlement. Je ne le fais

naturel de conclure, qu'ils ont été dociles à se conformer à leurs instructions: c'est celui de l'Angleterre qui censura les Prévost, Sherbrook, Kamot et Bagot, qui eurent pouvoir faire un peu fléchir la rigueur de leurs instructions au désir d'être modérément justes pour nous.

Qu'il fut mauvais n'est plus une question controversable. Les problèmes d'abord réglés par les plaintes des populations, l'a été dans le même sens par les dénonciations pleines d'amertume autant que de vérité qu'ont fulminé contre le système dont nous nous plaignions, les représentants de la royauté. Le rapport de lord Durham, les correspondances de lord Sydenham, dans ces parties où ils examinent la conduite et les prétentions opposées de l'exécutif et de la représentation dans les deux Canadas, comportant une réprobation contre toutes les administrations subséquentes à l'introduction du système représentatif, aussi terrible qu'en aient jamais exprimé les patriotes les plus ardents. C'est lord Sydenham qui dit: "Quand je regarde à ce qu'ont été le gouvernement et l'administration de la province, mon seul étonnement est qu'ils aient été endurés si longtemps. Quant à moi, je sais que quelque forte que soit mon antipathie pour les institutions et la domination Yankees, je n'aurais jamais combattu contre elles, ce qu'ont fait des milliers de pauvres diables, que les familles en pouvoir (le family compact) ne laissent pas que d'appeler rebelles, si ce n'avait été qu'en vue de conserver un gouvernement tel qu'ils l'avaient." L'écrivain ennemi, partial à l'ordre aristocratique qui l'a combé de biens et d'honneurs, hostile et préjugé contre les sages institutions des États-Unis, les plus parfaites dont ait jusqu'à présent été dotée l'humanité, dit donc avec plus d'autorité qu'aucun colon ne l'avait jamais fait, que le gouvernement attaqué ne méritait pas d'être défendu. Y a-t-il une grande différence entre le gouvernement qui, attaqué ne mérite pas qu'on prenne les armes pour le défendre, et celui qui mérite qu'on le prenne pour le renverser? L'écrivain en question n'a pas cherché à établir une telle distinction: l'eut-il essayé, elle serait sans doute si exigue et si subtile qu'elle échapperait à l'observation de beaucoup de bons esprits.

Nous avons vécu sous un régime déplorable, c'est surabondamment admis et prouvé. C'est à ceux qui ne peuvent plus se dégager des conséquences qui découlent de leurs adhésions, à démontrer que l'ordre nouveau est meilleur que l'ancien, que les réformes qu'ils ont indiquées étaient sincères et suffisantes; que le gouvernement responsable tel qu'il a fonctionné, n'a pas été un mot jeté au hasard, une vaine théorie nulle part la pratique et par les expectations des lord Russell, Sydenham et Metcalfe; que l'acte d'Union accompagné de cette concession a été donné pour que l'influence populaire se fit efficacement respecter par les gouverneurs. Moi je ne crois à rien de tout cela. Si je croyais à des dispositions libérales chez les hommes qui ont passé l'acte d'Union des Canadas, je pourrais être tenté d'accéder à votre demande de rentrer dans la vie publique, malgré la fatigue, les dégoûts, les persécutions qu'y ont éprouvés tous les représentants qui ont défendu avec intégrité vos droits et vos intérêts, parce qu'alors j'admètrais qu'ils permettraient au parlement provincial une législation conforme à vos vœux, conforme à la grande voix de la majorité, et que la perspective de pouvoir s'adonner à faire du bien au cher pays de notre naissance, s'emportait sur l'abandonnement que doit avoir tout homme qui n'a d'autre ambition que celle du bien public, à assumer la responsabilité morale qui pèse sur ceux des représentants coloniaux qui avec de l'influence pour faire goûter les vœux, aiment leur patrie de naissance ou d'adoption et ses libertés, plus qu'ils n'aiment une métropole éloignée, avec ses monopoles, ses privilèges et ses partialités.

Lord Russell qui a fait passer l'acte d'Union ne l'a pas fait pour nous donner un meilleur gouvernement que celui qu'il supprimait. Ce n'était pas par une iniquité aussi patente que l'on voulait préparer un avenir de justice, de conciliation et de contentement. Les documents officiels placés sous ses yeux et surchargés les tables du parlement, établissent que dans le Bas-Canada, la proportion de ceux qui dépassaient ce projet était de neuf contre un. L'acte ne nous est pas moins imposé par la coercition. Un aussi flagrant mépris pour les sentiments connus et exprimés de la population

Tout ce que j'ai demandé en chambre en 1834 avec une si vaste majorité de mes collègues, appuyés que nous étions par une égale proportion dans la masse du peuple, je le demande en 1847, et crois qu'il n'y a pas de contentement possible aussi longtemps que l'on n'aura pas satisfait à ces justes réclamations. Quelques uns d'elles voulaient un contrôle absolu par la représentation sur chaque obole prélevé dans la province. C'était de tous les droits appartenant aux colonies le plus solidement établi par les autorités des légistes comme par l'histoire coloniale. L'Union l'a ravi. Pourquoi donc tant tarder à se plaindre de l'Union? L'on voulait pour le même corps un contrôle efficace sur tous les fonctionnaires publics par l'établissement d'un tribunal indépendant qui pût les juger, les punir, les destituer, dans tous les cas d'incapacité, d'abus de pouvoirs, de prévarications prouvées contre quelques uns d'eux. Pour que la même autorité qui a traîtois avec partialité un fonctionnaire accusé ne pût pas avec partialité lui choisir ses juges, l'on voulait qu'ils fussent électifs. — Promulguer l'immovibilité des juges sans par le même acte créer un tribunal incompétent à les punir dans des cas prouvés d'inconduite, c'est s'être voté au pays, la dernière, la faible, l'insuffisante protection que lui laissait le droit de l'exécutif de les déplacer quand l'excès de leurs torts aurait été suffisamment établi par les représentants. Dans l'élection de la seconde chambre qui aurait constitué ce tribunal, se trouvait aussi un principe d'harmonie avec les chambres représentatives, qui aurait fait cesser le scandale perpétuel que donnait l'antagonisme systématique qui a constamment existé entre celles qui étaient nommées par et pour le pays, et celle qui était nommée par et pour l'Angleterre, à qui seul revient l'honneur ou la honte de ce qu'ont été les conseils législatifs.

Que ces avantages et bien d'autres qui sont indispensables au bien-être des sociétés, tel que l'indépendance des shériffs pour assurer celle des jurés, n'aient pas été plus facilement obtenus, après qu'avait l'Union et l'octroi prétendu du gouvernement responsable, certes je n'en suis pas surpris et n'en fais reproche à personne. L'Angleterre ne veut pas en avoir nous les donner, et le pays est garant pour qu'il ne les prenne pas. Mais s'ils ne sont jamais demandés, ils ne seront jamais offerts. Il faut les conquérir par un, deux, trois refus, jusqu'à ce que l'on renonce à les bas de refuser si longtemps justice ici. Les corps ne sont respectés qu'autant qu'ils sont consistants et persévérants. Un peuple ou ses représentants ne peuvent pas mettre trop de calme et de lenteurs dans leurs délibérations, ni trop d'inflexibilité dans leurs déterminations. Hésitez avant de résoudre; après l'aveu fait, persistez.

Le rappel de l'acte d'Union doit être demandé parce que c'est la voix du peuple formulé dans ses requêtes de 1832 et 1836; parce qu'à part l'injustice de ses dispositions, le principe en est stupéfiement vicieux, en plaçant sous une seule législation un si vaste territoire qu'il ne peut être assés bien connu pour que les représentants décident en connaissance de cause de l'importance relative des améliorations locales demandées de toutes parts, des allégués contradictoires des populations sur une grande variété de mesures; et pourtant dans le pays nonvoux, dont les besoins grandissent et varient incessamment avec le rapide accroissement de la population et des défrichements, la masse des travaux parlementaires se rapporte à des mesures de détails qui exigent une profonde connaissance des besoins et des ressources de toutes ces localités. Aussi, depuis l'union, les hommes les plus éclairés, les plus dignes du titre et des fonctions de législateurs, s'abstiennent-ils presque constamment de voter, ceux du Bas-Canada, quand il est question de mesures qui concernent le Haut-Canada, et réciproquement ceux de cette province quand il s'agit de mesures qui concernent celle-ci. Cela est juste, et prouve la folie de cette union législative. Mais ce qui est juste pour les esprits honnêtes et élevés, ne le paraît pas toujours à des hommes étroits et égoïstes, et toujours ce seront des médiocrités passionnées et présomptueuses qui passeront des lois pour les sections de la province unie dont elles ne connaissent ni le jurisprudence antérieure, ni le condition sociale, ni les désirs actuels. Aussi, la législation indigeste et précipitée des dernières années est-elle un chaos sans liaison, sans durée, variant d'une session à l'autre à ce

que j'ai demandé en chambre en une si vaste majorité de mes collègues que nous étions par une égale dans la masse du peuple, je la re- 1847, et crois qu'il n'y e pas de tant possible aussi longtemps que l'on satisfait à ces justes réclamations. Unes d'elles voulaient un contrôle de la représentation sur chaque obola dans la province. C'était de tous les ardenant aux colonies la plus solidement par les autorités des légistes, commissaire coloniale. L'Union l'a ravi, donc tant tarder à se plaindre de L'on voulait pour le même corps un efficace sur tous les fonctionnaires publics. L'établissement d'un tribunal infé- rieur pût les juger, les punir, les destituer les cas d'incapacité, d'abus de de prévarications prouvées contra- raires d'eux. Pour que la même auto- rité n'ait pas été partialité lui juger, l'on voulait qu'ils fussent Promulguer l'immovibilité des juges même acte créer un tribunal compé- tant dans des cas prouvés d'incon- vention avoir été au pays, la dernière, la suffisante protection que lui laissait l'exécutif de les déplacer quand leurs torts auraient été suffisamment les représentants. Dans l'élection de la chambre qui aurait constitué ce tri- bunal trouvait aussi un principe d'harmonie entre les représentants, qui aurait fait possible perpétuel que donnait l'an- tiquité systématique qui a constamment ceux qui était nommée par et pour celle qui était nommée par et pour terre, à qui seul revient l'honneur ou la ce qu'ont été les conseils législatifs. Les avantages et bien d'autres qui sont ables au bien-être des sociétés, tel que l'absence des schémas pour assurer celle n'aurait pas été plus facilement obte- nue qu'avant l'union et l'octroi prétendu- ment responsable, certes je n'en surpris et n'en fais rapproche à per- L'Angleterre ne veut pas eno- nous r, et le pays est garnisonné pour qu'il n'anne pas. Mais s'ils ne sont jamais s, ils ne seront jamais offerts. Il faut dérir par un, deux, trois refus, jusqu'à on rougisse à bas de refuser si long- tance ici. Les corps ne sont respectés qu'ils sont consistants et persévé- rants, le peuple ou ses représentants ne pas mettre trop de calme et de len- gueur dans leurs délibérations, ni trop d'inflexi- bilité dans leurs déterminations. Hésitez avant- t; après l'avoir fait, persistez. L'acte d'union doit être demandé et c'est la voix du peuple formulé dans les années de 1832 et 1836; parce qu'à part de ses dispositions, le principe en est tant vicieux, en plaçant sous une seule r, un si vaste territoire qu'il ne peut- être bien connu pour que les représen- tants en connaissance de cause de l'absence relative des améliorations locales de toutes parts, des allégés con- traires des populations sur une grande va- riance; et pour tant dans les pays r, dont les besoins grandissent et va- rissent avec le rapide accroisse- ment de la population et des défillements, les travaux parlementaires se rapportent à des détails qui exigent une pro- fonde connaissance des besoins et des ressour- ces de ces localités. Aussi, depuis l'Union, les hommes les plus éclairés, les plus utiles et les fonctions de législateurs, ont-ils presque constamment de vo- du Bas-Canada quand il est question de ceux qui concernent le Haut-Canada, et de ceux de cette province quand de mesures qui concernent celle-ci. C'est juste, et prouve la folie de cette union r. Mais ce qui est juste pour les es- sences et élevés, ne la paraît pas tou- jours aux hommes étroits et égocistes, et trop ce seront des médiocrités passionnées impuissantes qui passeront des lois pour- tant de la province unie dont elles ne ont ni la jurisprudence antérieure, ni la justice sociale, ni les désirs actuels. Aussi, l'union indigeste et précipitée des dé- terminées est-elle un chaos sans liaison, variant d'une session à l'autre à ce

membre des deux chambres, les shérifs, et les magistrats de tout grade. En demandant un ordre de choses qui avait existé, nous savions ce que nous demandions. En recevant le gouverne- ment responsable avec tant d'allégresse, nous ne savons guères ce que nous avons reçu. Les colons ont cru que c'était cette pleine respon- sabilité qui plus d'une fois en Angleterre a forcé le souverain à recevoir pour ministres, ceux que dans d'autres temps il avait dit être les-ennemis de sa couronne ou qu'avec pleurs et désespoir il avait refusé de recevoir comme tels; mais bientôt les ministres ont dit que dans une colonie cette responsabilité n'était pas tout-à-fait la même que dans une métro- pole. Ils ont dit ce qu'elle n'était pas, et ils n'ont pas dit ce qu'elle était. Elle est donc une énigme interprétée diversament par celui qui l'offre et par celui qui la reçoit: dès lors, une source fertile de malentendus, de plaintes et de récriminations entre les gouverneurs et les représentants. Pour les électeurs dans tout le pays; elle doit être ce que la chambre d'as- semblée l'a définie. Elle a, pendant un trop court intervalle, heureusement fonctionné sous sir Charles Bagot, elle a cassé de la faire depuis. Son successeur, bientôt après son arrivée, écrivit qu'il y avait antagonisme entre lui et ses ministres qui avaient l'appui et la confiance d'une grande majorité des représen- tants. Il eut des affidés secrets. Sur l'avis de personnes irresponsables, il donna des emplois sans consulter celles qui étaient responsables de ces choix envers le pays. Ils sentirent que les intérêts de la colonie étaient lésés par cette conduite, et qu'elle était injustement offen- sante pour eux, ils résignèrent. La chambre les approuva. C'était le tribunal légitime qui en première instance était compétent à décider entre eux et lui. Il eut de les rappeler à leur poste. Il ne le fit pas, se mit en collision avec la chambre, et dès lors cessa d'être propre à continuer l'administration du pays; qui dans les élections générales confirma le vote d'approbation qu'avaient reçu de leurs collègues les ministres résignataires. Le pays n'a pas et ne doit pas changer de sentiments. C'est un enseignement qui a été jusqu'ici in- variablement donné à tous les gouverneurs, et qui doit être continué. Les représentants sont la seule autorité dans le pays, dont les affections, les passions si l'on veut et les intérêts soient identiques avec ceux du peuple. Quel- quefois, rarement, en matières moins impor- tantes, ils peuvent se tromper puisqu'ils sont hommes; mais ils le feront sans aucun doute moins souvent que les autres autorités qui sont nommées aussi, hommes intéressés à se soustraire à la surveillance, au contrôle de l'opinion publique, bien plus que des mandataires qui dépendent d'elle directement, qui dépendent de l'élection populaire. C'est donc un devoir de prudence et de reconnaissance de se rallier toujours à la majorité des représentants.

Dans les cas de conflit la probabilité est bien plus forte qu'ils ont raison, plutôt qu'un gouverneur élevé dans un ordre social autre que le nôtre. Cette présomption raisonnable que par rapport à nous, ils sont dans l'erreur quand ils sont en lutte avec nos représentants, est de- venue plus forte que jamais, depuis qu'ils viennent de leur gré, avec une mission aussi illibérale que celle de faire fonctionner un acte aussi injuste dans son principe, comme dans ses dispositions le détail que l'est l'acte d'Union. Il faut donc soutenir dans votre comté comme dans tous les autres du pays des candi- dats qui vous seront connus pour vouloir se rallier à un ministère qui a lutté avec énergie contre le gouverneur Metcalfe et contre sa prin- cipe inconstitutionnelle d'essayer à gouverner par d'autres avisés que ceux que lui avait donné le pays. Il faut que vous vous effor- diez de reporter les mêmes hommes au pou- voir. Si le gouvernement responsable est une vérité, le temps est venu où ils pourront faire beaucoup plus de bien que je n'en espère, moi, qui le regarde comme une tromperie. Eux qui croient à sa sincérité et des lors à son im- portance réelle auront l'occasion comme ils en ont le désir d'avancer la cause de la réforme. Si de nouveau un gouverneur, par lui-même ou par le conseil législatif dont il reste toujours le maître, cherchait à entraver les mesures libérales qu'ils auraient proposées, alors ils seront un peu plus tard que moi désillusionnés sur la valeur des dépêches de Lord Russell, et commenceront alors une opposition plus éner- gique qu'elle ne l'a encore été. Dans tout ce

les réformes que nous demandons alors: moi je pense que ce jour est venu. A raison seule- ment de cette diversité d'opinion, je vous dé- clare dono ma pensée sincère et entière; non seulement je n'ai pas de désir de me faire de la via publique, mais je désire n'y pas entrer. Je crains de n'y pas faire de bien, quand je diffère sur un point aussi important de ceux avec qui j'ai si longtemps agi de concert, dont je con- nais, dont je respecte le dévouement à la patrie. Ils représentent la majorité vraie du pays, ils représentent les comtés populaires. Je ne compte pas les suffrages, je les pèse. La vote du représentant d'un bourg de quatre cents âmes, n'a pour moi que la centième partie de la valeur morale du vote du représentant d'un comté de quarante mille âmes. La représentation de tous les comtés populaires, doit donc être pro- chainement augmentée, du moins la proposition en être faite. Ce ne peut être que pour des fins d'intrigue et de corruption que l'on conser- vait une aussi choquante disproportion dans la représentation que celle qui existe entre des localités qui diffèrent en population comme de cent à un et qui chacune élisent un mandataire au conseil national. Contre cet abus et tant d'autres que j'ai déjà signalés, un peu plutôt ou un peu plus tard, il faudra protester. L'on pense, contra mon opinion, qu'il est trop tôt pour le faire, que le ministère libéral n'a pas été assez longtemps au pouvoir pour le tenter; que s'il y est porté par le résultat des présentes élections, il obtiendra sans agitation la correction des abus. Il est donc de stricte justice de lui donner l'occasion de prouver, qu'il peut comme il est certain qu'il veut, faire beaucoup de bien. Me jeter dans la via publique, malgré les représenta- tions que je vous fais, serait peut-être une erreur qui aurait l'air de dissidence dans les rangs réformistes.

Le respect pour vous et pour moi, m'obligeait à vous donner les raisons de mon refus, à les rendre publiques, à ne pas laisser dire qu'il procède d'égoïsme ou d'indifférence. Il procède de ce que je ne vois que peu de chances de pré- mouvoir dès aujourd'hui le bien public en la manière qui me paraîtrait la plus efficace, par une opposition forte plutôt que par un ministè- re qui sera gêné par les instructions venant d'Angleterre, si l'on y conserve la manie- re d'immiser comme par le passé dans les déli- bérations coloniales; par une opposition forte qui aurait un programme avoué de réformes im- portantes soumises à la considération du peuple telles que l'étaient les résolutions votées par la chambre en 1834, ou tel qu'est le manifeste que vient récemment de formuler le comité constitutionnel de la réforme et du progrès à Québec.

Avant la fin de la prochaine session parle- mentaire, le doute raisonnable qui peut exister aujourd'hui chez beaucoup d'amis sin- cères du pays, de savoir si la marche que je préfère est la meilleure ou la moins bonne, aura été résolu définitivement. Les probabilités sont si grandes que nos amis politiques vont se trouver plus forts dans le prochain parlement qu'ils ne l'étaient numériquement dans le der- nier, que je les vois au pouvoir et à l'œuvre. S'ils réussissent à faire le bien pour lequel vous, eux, et moi, soupirons, leur marche aura été la meilleure. S'ils n'y réussissent pas, alors ce sera tout ensemble, peuple et repré- sentants, constituants et constitués, qu'il n'y aura plus à différer de délibérer sur les moyens d'organiser l'opposition la plus vigoureuse possible, restreinte dans les limites de la légalité.

Ne concluez pas de la nature et de la long- ueur de cette communication, qui n'envisage que des réformes politiques et des changements organiques dans notre fautive constitution, que je sois indifférent aux améliorations matérielles du pays, à la multiplication des canaux, des ponts, des routes, des chemins de fer, des phares des quais etc. Tout individu ou asso- ciation qui investissent des capitaux dans des travaux de ce genre, méritent bien de la so- cété, et doivent facilement obtenir de la légis- lature les lois qui leur sont nécessaires pour l'exécution de leurs louables entreprises, tout en sauvegardant la société contre des profits immodérés. Ces entreprises d'utilité publique qui sont au-dessus des facultés d'individus doi- vent souvent être encouragées par l'état; mais qu'alors la science et la conscience, l'intégrité et le savoir, donnent d'avance des estimations correctes de la nature et de la valeur des travaux publics à entreprendre, pour que ce soient les plus nécessaires qui aient la préférence. Car

électeurs de ces deux grands Comités que je sou-  
haite ne pas entrer au parlement. Je ne le fais  
pas.

L'acte ne nous est plus imposé par  
la coercition. Un aussi flagrant mépris pour  
les sentiments connus et exprimés des popula-

vières années est-elle un chaos sans liaison,  
sans durée, variant d'une session à l'autre à ce

de ceux à qui ils en démissionneront. Il n'est  
permis à personne qui sait apprécier le caractère  
d'un peuple aussi vertueux et aussi souffrant, de ne  
pas lui céder, si l'on n'a que des considérations  
personnelles à lui opposer. Aussi ce n'est pas sur  
mon amour du repos que j'appuie pour dire aux  
électeurs de ces deux grands Comités que je sou-  
haite ne pas entrer au parlement. Je ne le fais  
qu'à d'après les considérations d'un ordre public  
que je vous expose au long, et dont je vous laisse  
les juges.

**MESSIEURS DU COMITÉ DE HUNTINGDON,**

Quand une députation d'hommes influents  
du comté de Huntingdon, le premier en popu-  
lation du pays, et qui n'est le second d'au-  
cun autre, en lumières, en richesse agricole  
et industrielle, mais surtout en dévouement  
patriotique, en sacrifices faits, en souffran-  
ces éprouvées, en dévastations souffertes au-  
tant que quelque autre partie que ce soit de  
la province à cause de son dévouement patrio-  
tique, viennent à l'occasion des premières élec-  
tions que se font de nos jours au sein de la  
patrie, après huit ans d'absence sur la terre  
étrangère, me prier d'accepter la candidature  
à l'honneur de les représenter en parlement;  
lorsque sur les objections que je leur oppose,  
ils répondent, non seulement par des raisonnements,  
mais qu'ils en appellent aux souvenirs  
et aux sentimens les plus touchans, et que  
quelques-uns d'eux me disent: pour la sainte  
cause de la patrie, nous avons souffert en com-  
mun, nous dans nos familles, comme vous dans  
la vôtre, nous dans nos personnes, comme vous  
dans la vôtre; nous sommes revenus de l'exil  
et de la déportation dans les colonies pénales,  
où nous avons été maltraités; vous, vous avez  
pu échapper à la vengeance de nos persécuteurs,  
et le savoir, fut pour nous une consolation dans  
nos souffrances; vous, vous avez trouvé un asile  
protecteur au temps de l'orage, dans la terre  
classique de la liberté, l'heureux pays qui nous  
avoisine, la glorieuse et puissante confédération  
des Etats-Unis, puis ensuite dans la terre  
hospitalière, polie, savante d'où sont sortis nos  
ancêtres, dans la belle France, l'institutrice,  
depuis longtemps, des peuples européens qui  
veulent à sa suite avancer dans la voie de la  
liberté et du progrès, dans la voie de la plus  
haute civilisation; nous au nom de nos épreuves  
passées, nous nous n'avons perdu  
aucune de nos convictions, qui n'abjurons rien de  
notre passé, qui croyons que vous n'avez pas  
plus changé que nous, nous vous prions instamment  
de consentir à nous représenter; nous  
connaissions assez le comté pour pouvoir vous  
assurer que nous exprimons ses vœux pres-  
qu'unanimes, et que nous y porterons la joie si  
nous y portons votre acceptation: leur donner  
un refus qui serait basé sur des considérations  
personnelles, sur l'amour du repos, après de  
longues années d'agitation, serait une honte et  
une lâcheté dont je ne serai pas coupable. Si  
je le donne, ce refus, ce ne sera que d'après la  
considération du plus grand bien qui peut résulter  
ou de ma démission ou de ma retraite. J'in-  
cline à croire que ce dernier parti, je ne dis  
pas pour toujours, mais pour le moment actuel,  
est le plus convenable. Je dois à votre bien-  
veillante démarche, je dois à moi-même, de ne  
pas me retirer sans de puissantes raisons; je me  
vois forcé par votre instance de les rendre  
publiques et de vous en laisser les juges.

**COMMENT CETTE CONFIANCE dont vous  
m'honorez s'est-elle formée chez vous?**  
Ce ne peut être que par l'observation de ce  
qu'ont été trente années de ma vie publique;  
une lutte presque incessante, énergique mais  
conscientieuse, contre un gouvernement mau-  
vais; mais bien moins coupable alors, qu'il ne  
l'est devenu depuis.

Ce gouvernement mauvais, n'est pas à mon  
avis celui des Murray, Halliday, Craig,  
Dillon, Colburn, Thompson et autres, sous  
lesquels nos pères et nous avons successivement  
souffert; c'est celui de l'Angleterre qui  
a choisi, approuvé, récompensé ces hommes à  
la suite des actes d'arbitraire et de violence  
qu'ils ont exercés contre la colonie, d'où il est

que l'on voulait préparer au avenir de l'union,  
de conciliation et de contentement. Les docu-  
ments officiels placés sous ses yeux et surchar-  
geant les tables du parlement, établissaient que  
dans le Bas-Canada, la proportion de ceux qui  
repuissaient ce projet était de neuf contre  
un. L'acte ne nous est plus imposé par  
la coercition. Un aussi flagrant mépris pour  
les sentiments connus et exprimés des popula-  
tions, est le renversement des premiers prin-  
cipes de toute morale politique; il déclare  
nuls et dérisoires les mots *droits des colonies*,  
aux jours de leurs faiblesses. Dans ces provinces  
et hors de ces provinces, il n'est pas un colon  
qui, s'il se respecte et sa dignité d'homme et de  
citoyen, ne sente qu'il est lésé, que toute son ex-  
istence sociale est précaire et dégradante, quand  
elle dépend d'une législation transatlantique  
sourde aux représentations presque unanimes  
des parties intéressées établies en Amérique;  
pas un qui ne dût s'affliger comme un innocent  
aussi longtemps que subsiste cette inique aggres-  
sion. S'il faut obéir à une mauvaise loi pour  
n'être pas puni, du moins ne faut-il pas aimer  
l'autorité qui l'impose, ni parler un honteux  
silence. Il faut dire et faire tout ce qui est lé-  
galement possible pour la faire abroger.

Avant l'acte d'Union, il y avait une opinion  
publique forte. Des élections générales ne  
donneront jamais d'inquiétude sur leur résul-  
tat. Le parti populaire était assuré de sortir  
de chacune d'elles mieux uni et plus nom-  
breux. L'attitude pleine de fierté que conser-  
vait la représentation vis-à-vis de l'exécutif et  
l'indépendance des débats parlementaires, pré-  
paraient les populations non seulement de cette  
province mais aussi celles des provinces voisines,  
à entrevoir dans un avenir indéterminé mais  
certain, le jour de pleins libertés qui luira suc-  
cessivement sur chaque portion du continent  
Américain.

Avant que les chartes de ces colonies eus-  
sent été déchirées par la puissance des bayon-  
nettes et par l'intervention du parlement d'ou-  
tre-mer contre ceux des Canadas, le peuple y  
était fort, représenté en dernier lieu, dans l'une  
des provinces par quatre-vingt-huit représen-  
tans, dans l'autre par soixante et quelques.  
Si l'on avait honnêtement voulu avec l'acte  
d'union, concéder en vérité le gouvernement  
responsable, l'on eût respecté des droits acquis,  
laissé à chaque province sa représentation,  
trop nombreuse alors pour être facilement in-  
timidée ou achetée. Mais la réduction du  
nombre, mais l'arrangement artificieux et arti-  
ficiel de la représentation, prouve à quelconque  
ne veut pas fermer les yeux à la lumière ni  
son entendement à l'évidence, quel eût été le  
machiaélisme des ministres qui, en concédant  
en théorie le pouvoir aux représentans, se mé-  
nageaient des ressources pour que les gouver-  
neurs leurs agens, eussent des chances de  
corrompre à sa source partie de la représenta-  
tion dans les sept petits bourgs ou villes du  
Haut-Canada, et dans plusieurs comtés de la  
Province Unie où une très faible population de  
colons nouveaux venus, débiteurs de la  
couronne, n'ayant pas encore d'affection locale,  
ont tout prédisposés à soutenir aveuglément  
les prétentions de chaque gouverneur qui es-  
quelles soient et faisant naître chez ceux-ci le  
desir de gouverner personnellement ou avec  
quelques affilés secrets et irresponsables, desir  
qui n'eût pu naître, si le seul système rationnel,  
de proportionner après chaque recensement la  
représentation à la population, avait été établi.

Mais, objectera-t-on, pourquoi demander ce  
qui sera refusé. Pourquoi? parce que la de-  
mande est juste. Pourquoi? parce qu'elle  
sera refusée, et qu'un tel refus prolongé, constatera  
la mauvaise foi avec laquelle a été con-  
cédé le gouvernement responsable, qui com-  
porte, s'il n'est pas un leurre et une déception,  
que l'Angleterre n'ait renoncé à toute intervention  
subéquente dans notre législation, qu'elle  
n'ait aucune préférence ni aucune antipathie,  
pour quelque système politique que ce soit que  
voient se donner les majorités, dans toutes  
celles de ses colonies auxquelles elle a fait  
cette concession.

sovent ce seront des médiocrités passio-  
nées et présomptueuses qui passeront des lois  
et les sections de la province unie dont elle  
connaît rien la jurisprudence entières  
condition sociale, ni les desirs actuels. La  
légalisation indigeste et précipitée des  
nouveaux années est-elle un chaos sans li-  
sans durée, vient d'une session à l'autre à ce  
degré que si ce mal continue avec celui  
tardive distribué des statuts, le mépris  
loi deviendra général par l'impossibilité  
lire avant qu'elle soit changée. Depuis  
la représentation est diminuée de plus  
poultié, et les impôts sont plus que redou-  
Ceux qui la demandaient prophétisaient  
elle un résultat inverse, disant qu'elle don-  
plus de force et d'autorité à la représenta-  
diminuerait grandement les dépenses et  
allégerait le commerce du poids des taxes  
portait. Prophètes trompeurs et trompés, o-  
à s'applaudir de leur agacité? Leur com-  
est-il bien mieux encouragé, bien plus bi-  
sous la protection du tarif de dix à vingt  
cent, que sous celle du tarif de deux à dix  
cent?

Comment se fait-il donc qu'un acte qui  
du mal à tout le monde, à ceux qui l'on  
menté, à ceux qui l'ont repoussé; cont-  
quel le blâme et le mécontentement sont  
versels dans le Bas-Canada, ne trouve  
dans l'enceinte législative une voix, une  
voix qui fasse écho aux plaintes presqu'i-  
santes qui sont entendues au dehors.  
que quelques hommes sous tous autres rap-  
d'un grand mérite, les libéraux du Haut-  
nada avec qui ceux du Bas-Canada de-  
agir de concert, réduits au désespoir par  
injustices de la faction tory, du family  
pact, se sont trompés, ont demandé l'in-  
vention du parlement anglais en faveur de  
fatale Union: imaginant qu'ils l'obtien-  
à des conditions équitables, et que réunis  
patriotes du Bas-Canada, ils assureraient  
province unie un gouvernement juste et  
ral tel que les provinces séparées ne l'eu-  
jamais connu.

Sous l'anglaise de leurs souffrances, il  
bliaient ce principe de stricte morale, et  
pas faire à autrui ce que nous ne voudrions  
que l'on fit contre nous. Contrairement  
vœux qu'ils n'ignoreraient pas, ils deman-  
à une puissance dont l'intervention n'a  
jamais eu lieu que pour diminuer les lib-  
coloniales, qu'elle voulût bien agrander  
leurs. Ils ont été trompés dans leur a-  
L'on s'est appuyé de leur demande pour  
venir, mais l'on n'a pris conseil que des  
ventions aristocratiques anglaises pour  
l'étroite mesure de liberté restreinte qu'on  
accorderait. Ces vieilles sociétés europée-  
hâritées de monopoles politiques en fa-  
d'un petit nombre de privilégiés, entouré  
une immense majorité de prolétaires, or-  
préjugés à coup sûr, des besoins peut-être  
gouvernements absolus ou aristocratiques  
ment consultés. Dans la jeune Amérique  
les populations entières peuvent être pro-  
taires, où les substitutions n'ont pas été  
fortunes héréditaires, où chacun commen-  
sienné et avec un travail modéré peut  
surer une médiocre aisance, l'on a des ins-  
et des besoins d'institutions démocratiques.  
De la l'enseignement, que l'on doit tout  
craindre et ne jamais demander l'interven-  
de la métropole. L'histoire des treize colonies  
séparées leur donnait les avantages de  
plus clairs sur les dangers de leur déman-  
Néanmoins eux seuls (jamais les tories)  
ront et voudront nous aider à faire ces  
communes misères, des qu'ils auront reçu  
la déception pratiquée contre eux. Ils ont  
de bonne foi que le gouvernement respon-  
donnerait tous les mêmes avantages que  
cherchions à obtenir par la demande de  
chambres électives.

Pour faire cette demande nous avions  
emple de quelques-unes des anciennes  
lonies, dont les heureux et libres cit-  
ne reçoivent jamais un gouverneur d'A-  
terre, mais les élurent tous, ainsi qu'

est-elle un chaos sans liaison, variant d'une session à l'autre à ce

commencer alms une opposition plus éner- gique qu'elle ne l'a encore été. Dans tout ce

plus nécessaires qui aient la préférence. Car

Car

vent ce seront des inériorités passionnées présumptueuses qui passeront des lois pour sections de la province unie dont elles ne font ni la jurisprudence antérieure, ni la condition sociale, ni les désirs actuels. Aussi, la législation indigeste et précipitée des dernières années est-elle un chaos sans liaison, sans durée, variant d'une session à l'autre à ce gré que si ce mal continue avec celui de la mauvaise distribution des statuts, le mépris de la loi deviendra général par l'impossibilité de la faire valoir que'elle soit changée. Depuis l'union la représentation est diminuée de près de moitié, et les impôts sont plus que redoublés. Ceux qui la demandaient prophétisaient pour eux un résultat inverse, disant qu'elle donnerait un air de force et d'autorité à la représentation. On ne peut que regretter que les dépenses et par là même le commerce du poids des taxes qu'il était. Prophètes trompeurs et trompés, ont-ils applaudi de leur sagacité ? Leur commerce n'est-il bien mieux encouragé, bien plus brillant que dans la protection du tarif de dix à vingt pour cent, que sous celui du tarif de deux à dix pour cent ?

Comment se fait-il donc qu'un acte qui e fait mal à tout le monde, à ceux qui l'ont demandé, à ceux qui l'ont repoussé ; contre lequel le blâme et la mécontentement sont unanimes dans le Bas-Canada, ne trouve pas un seul membre de l'enceinte législative une voix, une seule voix qui fasse écho aux plaintes presque incessantes qui sont entendues ou dehors. C'est à quelques hommes sous tous autres rapports de grand mérite, les libéraux du Haut-Canada avec qui ceux du Bas-Canada doivent être de concert, réduits ou désespéré par le surcroît de la section tory, du family compact, au sont trompés, nous demandé l'inter-vention du parlement anglais en faveur de cette Union : imaginent qu'ils l'obtiendraient dans des conditions équitables, et que réunis eux trioteux du Bas-Canada, ils assureraient à la province unie un gouvernement juste et libéral tel que les provinces séparées ne l'avaient jamais connu.

Mais l'angoisse de leurs souffrances, ils ont-ils ce principe de stricte morale, de ne se faire à outrai ce que nous ne voudrions pas l'on fit contre nous. Contrairement à nos vœux qu'ils n'ignorent pas, ils demandèrent une puissance que l'intervention n'avait jamais eu lieu que pour diminuer les libertés constitutionnelles, qu'elle voulût bien égarer dans leurs sens. Ils ont été trompés dans leur attente. On s'est appuyé de leur demande pour inter-venir, mais l'on n'a pu leur conseil que des réformes aristocratiques anglaises pour régler toute traita-maure de liberté restreinte qu'on leur accorderait. Ces vieilles sociétés européennes aristocratiques de monopoles politiques en faveur d'un petit nombre de privilégiés, entourés par la immense majorité de prolétaires, ont été jugés à coup sûr, des besoins peut être de gouvernements absolus ou aristocratiques fortement constitués. Dans la jeune Amérique, où les populations entières peuvent être appropriées, où les substitutions n'ont pas été établies héréditaires, où chacun commence la vie libre et avec un travail modéré peut s'assurer une médiocre aisance, l'on e des instincts des besoins d'institutions démocratiques. L'enseignement, que l'on doit toujours l'acquiescer et ne jamais demander l'intervention de la métropole. L'histoire des treize colonies séparées leur donnait les avertissements les plus clairs sur les dangers de leur démarche. Les hommes eux seuls (jamais les tories) pour- et voudront nous aider à faire cesser nos misères, de ce qu'ils ont reconnu l'absurdité de la déception pratiquée contre eux. Ils ont cru que le gouvernement responsable leur offrirait tous les mêmes avantages que nous cherchions à obtenir par la demande de deux chambres électives.

Pour faire cette demande nous avions l'exemple de quelques-uns des anciens colonies, dont les heureux et libres citoyens reçurent jamais un gouverneur d'Angleterre, mais les élurent tous, ainsi que les

en sauvegardant le secret contre des profits immolérés. Des entreprises d'utilité publique qui sont eudessus des facultés d'individus doivent souvent être encouragées par l'état ; mais qu' alors la science et la conscience, l'intégrité et le savoir, donnent d'avance des estimations sages de la nature et de la valeur des travaux publics à entreprendre, pour que ce soient les plus nécessaires qui aient la préférence. Car toute absorption de capital dans une entreprise folle, en supprime d'autres.

Quant à la liberté du commerce, à celle de la navigation du St. Laurent, ja les souhaits et les vœux de tous mes vœux. Disciple de ma première jeunesse de l'école d'Adam Smith, et de tout temps ennemi de tout monopole et privilège, politique ou commercial, je ne veux pas qu'une industrie ou une classe de citoyens soit surchargée au profit d'autres classes et d'autres industries. L'impôt ne doit être que le minimum de ce qu'il faut recevoir de tous et chaque citoyen, proportionnellement à sa fortune et à ses consommations, pour fournir aux justes dépenses d'un gouvernement économique et strictement surveillé.

J'ai parlé des réformes constitutionnelles avec plus de détail et d'ardeur que des améliorations matérielles, parce qu'elles sont d'un ordre plus élevé, parce qu'il faut de libres institutions politiques, éminemment protectrices de la propriété de chacun, pour faire eimer le travail qui moralise et enrichit les nations et leur donne les moyens de multiplier ces améliorations matérielles, comme le prouve leur développement prodigieux rapide chez nos actifs et industriels voisins ; parce que d'autres enfin, ne vous en entretiennent pas assez ; parce que les améliorations matérielles ont d'ailleurs à l'ordre du jour, qu'il n'y a nul déaccord quant à convenir de leur puissance efficace à promouvoir le bien-être des sociétés qui les facilitent.

Enfin j'ai terminé par m'entretenir avec vous d'un sujet qui ne cède en importance à pas un de ceux qui ont déjà été traités, celui de l'éducation populaire la plus générale possible. Dans l'état avancé de la civilisation moderne, le prêtre, le juge et le maître d'école, sont les fonctionnaires qui contribuent le mieux, le plus et à moins de frais, au maintien de l'ordre dans la société, qui de jour en jour, à mesure que l'instruction est plus répandue, est plus aisément gouvernée par la raison, plus difficilement gouvernée par la force brutale, par la force armée. Plus vous payerez de maîtres d'écoles, moins vous payerez d'hommes de police et de soldats, et dans le civil, vous aurez des fonctionnaires plus éclairés et moins payés, à mesure qu'il y en aura un plus grand nombre que l'instruction aura qualifiés. La compétition réduira les salaires. Les gouvernements à bon marché ne peuvent se trouver que là où il y e beaucoup de bons maîtres d'écoles. Il n'y e pas d'argent mieux employé qu'à cette utile dépense, en vue de s'en épargner beaucoup d'inutiles.

Vous ne doutez pas qu'un riche qui voit un pauvre souffrant de la faim, ne soit obligé de lui donner la nourriture qui calmera sa souffrance. Mais l'esprit a ses besoins comme le corps a les siens. L'on remplira mal ses devoirs d'homme si l'on n'aiderait qu'aux seuls besoins du corps, sans jamais venir en aide à ceux de l'esprit. Oh ! puissent ceux qui ont le tort d'être indifférents à l'enseignement général, se donner le plaisir de voyager eux Etats-Unis, d'y voir combien les cultivateurs y sont généralement plus à l'aise qu'ici ; combien sur de mauvaises terres, ils recueillent plus que nous sur de bonnes ; pourquoi leurs terres plus maigres se vendent dix fois plus cher que nos terres plus grasses. Ils entendront une réponse uniforme à nous le devons à notre bon gouvernement et à nos bonnes écoles. Ils reviendront de leur promenoir chargés et convaincus ; amis ardens des bonnes écoles et du bon gouvernement.

Je ne crois pas qu'aucun de ceux qui les ont votées avec moi, comme moi librement et volontairement, aient cessé de regarder cette époque, comme l'une des plus honorables de leur vie publique, qu'ils n'aient répudié aucune des doctrines qu'ils professèrent, qu'ils eient renoncé à aucune des réformes qu'ils sollicitèrent. Ils se taperaient trop, qu'a d'attribuer à l'infirmité de quelqu'un homme que ce fut, aucune des déterminations qu'ils ont prises et qu'ils approuveront la majorité de leur concitoyens. Ils ont pu juger prudent d'ajourner la considération des réformes demandées par la crainte d'aliéner de la bonne cause quelques membres et grand nombre de concitoyens, autrefois tories et consciencieux passés depuis dans les rangs réformistes, et surtout par la crainte de blesser la section libérale des représentants du Haut Canada. Mais ils n'ont sans doute pas renoncé à l'espoir d'obtenir, ni à la volonté de demander d'ample réformes au premier moment qu'ils jugeront favorable.

Tout ce qui nous les donnera, dans quelque arrangement politique que ce soit, nous est bon. Puisque la majorité des représentants veut encore essayer d'une combinaison qui a été si inefficace depuis quatre ans, réunissons-nous à cette majorité ; que nul dissentiment ne trouble l'unité de leurs efforts. C'est parce qu'en approuvant leur action et leurs réformes projetées, je ne puis également applaudir à leur silence, que je vous déclare honnêtement que je ne erois plus qu'il soit utile pour vous ni convenable pour moi de rentrer dans la vie publique, dans un moment où le plus grand nombre de ceux qui l'ont suivie avec courage et constance tendis que huit ans de séjour sur la terre étrangère m'en ont séparé, pensent qu'ils ne doivent pas encore désespérer du fonctionnement utile du gouvernement responsable. Puisent-ils ne pas se tromper. Puisent-ils réussir ; personne ne les applaudira plus sincèrement que moi. Ils pensent que le jour n'est pas venu où ils doivent se reporter à 1836, et redemander dès aujourd'hui,

en sauvegardant le secret contre des profits immolérés. Des entreprises d'utilité publique qui sont eudessus des facultés d'individus doivent souvent être encouragées par l'état ; mais qu' alors la science et la conscience, l'intégrité et le savoir, donnent d'avance des estimations sages de la nature et de la valeur des travaux publics à entreprendre, pour que ce soient les plus nécessaires qui aient la préférence. Car toute absorption de capital dans une entreprise folle, en supprime d'autres.

Quant à la liberté du commerce, à celle de la navigation du St. Laurent, ja les souhaits et les vœux de tous mes vœux. Disciple de ma première jeunesse de l'école d'Adam Smith, et de tout temps ennemi de tout monopole et privilège, politique ou commercial, je ne veux pas qu'une industrie ou une classe de citoyens soit surchargée au profit d'autres classes et d'autres industries. L'impôt ne doit être que le minimum de ce qu'il faut recevoir de tous et chaque citoyen, proportionnellement à sa fortune et à ses consommations, pour fournir aux justes dépenses d'un gouvernement économique et strictement surveillé.

J'ai parlé des réformes constitutionnelles avec plus de détail et d'ardeur que des améliorations matérielles, parce qu'elles sont d'un ordre plus élevé, parce qu'il faut de libres institutions politiques, éminemment protectrices de la propriété de chacun, pour faire eimer le travail qui moralise et enrichit les nations et leur donne les moyens de multiplier ces améliorations matérielles, comme le prouve leur développement prodigieux rapide chez nos actifs et industriels voisins ; parce que d'autres enfin, ne vous en entretiennent pas assez ; parce que les améliorations matérielles ont d'ailleurs à l'ordre du jour, qu'il n'y a nul déaccord quant à convenir de leur puissance efficace à promouvoir le bien-être des sociétés qui les facilitent.

Enfin j'ai terminé par m'entretenir avec vous d'un sujet qui ne cède en importance à pas un de ceux qui ont déjà été traités, celui de l'éducation populaire la plus générale possible. Dans l'état avancé de la civilisation moderne, le prêtre, le juge et le maître d'école, sont les fonctionnaires qui contribuent le mieux, le plus et à moins de frais, au maintien de l'ordre dans la société, qui de jour en jour, à mesure que l'instruction est plus répandue, est plus aisément gouvernée par la raison, plus difficilement gouvernée par la force brutale, par la force armée. Plus vous payerez de maîtres d'écoles, moins vous payerez d'hommes de police et de soldats, et dans le civil, vous aurez des fonctionnaires plus éclairés et moins payés, à mesure qu'il y en aura un plus grand nombre que l'instruction aura qualifiés. La compétition réduira les salaires. Les gouvernements à bon marché ne peuvent se trouver que là où il y e beaucoup de bons maîtres d'écoles. Il n'y e pas d'argent mieux employé qu'à cette utile dépense, en vue de s'en épargner beaucoup d'inutiles.

Vous ne doutez pas qu'un riche qui voit un pauvre souffrant de la faim, ne soit obligé de lui donner la nourriture qui calmera sa souffrance. Mais l'esprit a ses besoins comme le corps a les siens. L'on remplira mal ses devoirs d'homme si l'on n'aiderait qu'aux seuls besoins du corps, sans jamais venir en aide à ceux de l'esprit. Oh ! puissent ceux qui ont le tort d'être indifférents à l'enseignement général, se donner le plaisir de voyager eux Etats-Unis, d'y voir combien les cultivateurs y sont généralement plus à l'aise qu'ici ; combien sur de mauvaises terres, ils recueillent plus que nous sur de bonnes ; pourquoi leurs terres plus maigres se vendent dix fois plus cher que nos terres plus grasses. Ils entendront une réponse uniforme à nous le devons à notre bon gouvernement et à nos bonnes écoles. Ils reviendront de leur promenoir chargés et convaincus ; amis ardens des bonnes écoles et du bon gouvernement.

Je suis, Messieurs les Electeurs, avec le plus profond respect, votre obéissant serviteur,  
L. J. PAPINEAU.  
MONTRÉAL, Décembre 1847.

